

A compléter et à renvoyer à

Scalable Capital Bank GmbH

Seitzstraße 8e
80538 Munich
Allemagne

Page **1/5**

Procuration pour les comptes-espèces et comptes-titres

en cas de décès

Par la procuration suivante, la personne autorisée désignée au point 2 est autorisée à effectuer les actions énumérées ci-dessous. La procuration s'applique à tous les comptes-espèces et compte-titres, actuels et futurs, détenus par le ou la titulaire du compte auprès de Scalable Capital.

1. Titulaire du compte

Informations obligatoires

Salutation Mme. M.

Titre Dr. Prof.

Prénom(s)

Rue, numéro de rue

Nom de famille

Code postal Ville

Date de naissance

Pays de résidence

Les informations ci-dessus doivent correspondre au document d'identité.

Par la présente, j'autorise/nous autorisons le(s) représentant-e(s) autorisé-e(s) nommé-e(s) ci-dessous - ci-après dénommé-e(s) "représentant-e(s) autorisé-e(s)" - à disposer de tous mes/nos comptes-espèces et comptes-titres existants et futurs détenus auprès de Scalable Capital après mon/notre décès, comme l'atteste la présentation d'un document officiel.

2. Représentant(s) autorisé(s)

Informations obligatoires

Salutation Mme. M.

Titre Dr. Prof.

Prénom(s)

Rue, numéro de rue

Nom de famille

Code postal

Ville

Date de naissance

Pays de résidence

Lieu de naissance

Nationalité

Téléphone

Résidence fiscale/résidences

E-Mail

Numéro(s) d'identification fiscale

Avez-vous une résidence fiscale ou la citoyenneté américaine (par exemple, une carte verte) ? Oui Non

Les informations ci-dessus doivent correspondre au document d'identité.

3. Les conditions suivantes s'appliquent

3.1. Champ d'application de la procuration

La procuration autorise la personne représentante autorisé-e à disposer de tous les soldes des comptes-espèces et comptes-titres existants. Le ou la représentant-e autorisé-e peut également recevoir des relevés de compte, des notes de contrat, des relevés de compte-titres et de revenus, ainsi que d'autres déclarations et notifications, et soulever des objections (le cas échéant). Ils ou elles sont également autorisé-e-s à accepter des garanties et des résiliations de comptes et de crédits.

3.2. Clôture des comptes-espèces et comptes-titres

Le ou La Représentant-e Autorisé-e est autorisé-e à clôturer les comptes-espèces et les compte-titres.

3.3. Sous-autorisations

Le ou La représentant-e autorisé-e n'est pas habilité-e à accorder des sous-autorisations.

3.4. Entrée en vigueur de la procuration pour les comptes joints

Dans le cas de comptes joints avec pouvoir de disposition individuel, la procuration n'entre en vigueur qu'après le décès de tous les titulaires du compte. Dans le cas de comptes joints avec pouvoir de disposition conjoint, la procuration entre en vigueur à l'égard du titulaire du compte décédé au moment de son décès. Le ou La représentant-e autorisé(e) est alors habilité-e à représenter les héritiers du titulaire de compte décédé ainsi que le(s) titulaire(s) de compte survivant(s) vis-à-vis de Scalable Capital avec effet pour la succession du titulaire de compte décédé.

3.5. Durée de validité de la procuration

La procuration peut être révoquée par moi/nous et après mon/notre décès par mes/nos héritiers à tout moment vis-à-vis de Scalable Capital ou de la personne représentante autorisée. Si la procuration est révoquée vis-à-vis du mandataire, Scalable Capital doit être informé de la révocation immédiatement et, si possible, par écrit pour des raisons de preuve.

S'il y a plus d'un-e titulaire de compte, la révocation de la procuration d'un-e titulaire de compte entraîne la résiliation de la procuration.

Si l'un des cohéritiers révoque la procuration, le ou la mandataire ne peut représenter que les cohéritiers qui n'ont pas révoqué la procuration. Dans ce cas, la personne représentante autorisé ne peut agir que conjointement avec le ou les héritier(s) qui ont révoqué la procuration. Scalable Capital peut demander aux héritiers de fournir une preuve d'héritage s'ils révoquent la procuration.

Vous trouverez des informations sur le traitement de vos données personnelles dans notre politique de confidentialité.

https://fr.scalable.capital/protection_des_donnees

Signature(s) du (des) titulaire(s) du compte

Signature de la personne représentante autorisée

Date

Ville

Date

Ville

Si vous avez ouvert un compte-espèces et un compte-titres en suivant le processus d'identification en ligne (eID), nous vous demandons aussi une copie de votre pièce d'identité. Veuillez joindre une copie de votre pièce d'identité à la présente procuration.

Informations importantes sur la procuration relative au compte-espèces et compte-titres en cas de décès

La procuration s'applique à tous les comptes-espèces et comptes-titres, existants et futurs, que vous détenez chez Scalable Capital. La procuration ne peut pas être limitée à des comptes-espèces ou des comptes-titres individuels.

La procuration relative au compte-espèces et au compte-titres est déposée en tant que procuration post mortem et n'entre en vigueur qu'après le décès du titulaire du compte. Une procuration post mortem peut alléger la charge de vos proches et simplifier la gestion d'une succession.

La personne habilitée peut disposer de vos comptes dans le cadre de la procuration, mais ne recevra pas d'identifiants de connexion distincts à l'Espace client Scalable.

Veillez noter que nous avons besoin du formulaire d'autorisation ci-dessus pour enregistrer une procuration pour un compte-espèces et un compte-titres. Le formulaire doit être signé à la main et complété par le/la titulaire du compte et le/la représentant-e autorisé-e. Vous pouvez ensuite nous envoyer le formulaire par email.

En outre, l'identité du/ de la représentant-e autorisé-e doit être vérifiée s'il ou elle n'est pas encore client-e de Scalable Capital. En cas de changement d'adresse de la personne représentante autorisée, nous devons en être informés immédiatement.

Les mineurs et les personnes résidant aux États-Unis ne peuvent pas être autorisés.

Comment une procuration peut-elle être révoquée de mon vivant ?

En tant que titulaire du compte, vous pouvez révoquer à tout moment une procuration établie avec Scalable Capital. Pour ce faire, veuillez nous envoyer un ordre signé sous la forme d'une lettre, à partir de l'adresse e-mail que vous avez enregistrée chez nous.

Comment puis-je établir une procuration ?

Étape 1 : Le formulaire d'autorisation

En tant que titulaire du compte, remplissez le formulaire ci-joint avec la personne représentante autorisée, et signez-le à la main. Nous avons indiqué les emplacements réservés aux signatures.

Veillez vous assurer que les informations sur la personne représentante autorisée dans le formulaire correspondent aux détails du processus d'identification POSTIDENT. Si l'adresse du représentant autorisé est différente, nous demandons également un certificat d'enregistrement de résidence indiquant l'adresse actuelle.

Envoyez-nous ensuite le formulaire complété par e-mail à **support-fr@scalable.capital**.

Étape 2 : Processus d'identification

Identification de la personne représentante autorisée : La personne représentante autorisée doit être identifiée dans le cadre de l'identification légalement requise. L'identification se fait via le processus d'identification POSTIDENT de notre partenaire Deutsche Post. Vous recevrez directement de notre part le lien nécessaire à l'identification. Avec POSTIDENT, vous avez le choix entre la vidéo POSTIDENT et l'identification en personne dans un bureau de poste.

Vérification de la personne titulaire du compte : Si vous avez ouvert un compte-espèces et un compte-titres en suivant le processus d'identification en ligne (eID), nous vous demandons aussi une copie de votre pièce d'identité. Veuillez envoyer une copie de votre pièce d'identité par courriel à **support-fr@scalable.capital**.

Contexte: L'identification par le biais de l'eID ne suffit pas, car une copie du document d'identification est nécessaire pour la confirmation de la signature, qui n'est pas transmise par l'eID.

Étape 3 : Dépôt de la procuration pour les comptes-espèces et comptes-titres

Le traitement des données et la vérification de votre demande prennent généralement quelques jours. Dès que la procuration aura été établie, nous vous en informerons par email.

Avez-vous d'autres questions ?

Notre service client se fera un plaisir de vous aider.

Vous pouvez nous joindre par email, (**support-fr@scalable.capital**) du lundi au vendredi.